



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2020-30**

**Objet :  
Création d'une régie d'avance  
Pour l'Affenage**

Date de la convocation : 27/07/2020  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt et le trente juillet à dix-huit heures trente,**  
le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, Salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : CUTANDA Josette, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, BARTHELEMY Laure, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CORIA Mathieu, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle, REKKAB Claude

Étaient absents excusés : MANDON Eric (pouvoir à LAFON Alain)

Mme CUTANDA Josette a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que pour procéder au paiement des menues dépenses dans le cadre de référencements, le conseil municipal a approuvé la création d'une régie d'avance pour le camping/gîtes l'Affenage.

Pour simplifier le fonctionnement de cette régie d'avance, le régisseur principal demande l'autorisation de doter cette régie d'avance d'une carte bancaire sur le compte de dépôt de fonds.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de doter la régie d'avance d'une carte bancaire pour le paiement des menues dépenses du camping/gîtes l'Affenage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré, séance du 30 juillet 2020

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*



Le Maire  
Thibaut BARRAL